FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SIMULSOL NW 523

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit : SIMULSOL NW 523

Code du produit : 38563R

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations : Agent mouillant., Agent peu moussant.

Utilisations identifiées
Formulation, Distribution de la substance 2-ethylhexylglucoside Utilisation professionnelle, Utilisation finale 2-ethylhexylglucoside

Voir l'annexe de la fiche de données de sécurité pour plus d'informations, dans les scénarios d'exposition.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : SEPPIC S.A.
22 Terrasse Bellini - Paris La Défense
92806 Puteaux CEDEX - France
Phone: +33(0)1 42 91 40 00
Fax: +33(0)1 42 91 41 41

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : MSDSinfo.SEPPIC@airliquide.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national : FRANCE :
ORFILA
+33 (0)1 45 42 59 59

Fournisseur : SEPPIC
Tél.: +33 (0)5 63 72 69 69

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Eye Dam. 1, H318

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Provoque des lésions oculaires graves.

Contient du (de la) : Reaction mass of 2-ethylhexyl mono-D-glucopyranoside, 2-ethylhexyl di-D-glucopyranoside

Conseils de prudence

Prévention : Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

SECTION 2: Identification des dangers

Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]	Type
Reaction mass of 2-ethylhexyl mono-D-glucopyranoside, 2-ethylhexyl di-D-glucopyranoside	REACH #: 01-2119987144-31 CE: 414-420-0	40 - 60	Eye Dam. 1, H318	[1]
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-isodecyl-omega-hydroxy-	-	10 - 20	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	[1]
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	REACH #: 01-2119475108-36 CE: 203-961-6 Index: 603-096-00-8	1 - 5	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 **Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.**	[1] [2]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la

SECTION 4: Premiers secours

personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.4 Référence à d'autres sections : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	**Ministère du travail (France, 3/2016). Notes: Code du Travail, Art.4412-150 (Valeurs limites réglementaires indicatives)** VLE: 101,2 mg/m³ 15 minutes. VLE: 15 ppm 15 minutes. VME: 67,5 mg/m³ 8 heures. VME: 10 ppm 8 heures.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Reaction mass of 2-ethylhexyl mono-D-glucopyranoside, 2-ethylhexyl di-D-glucopyranoside	DNEL	Long terme Cutané	1.5 mg/kg	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	10.6 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	2.6 mg/m³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	0.75 mg/kg	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	0.75 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique

PNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
Reaction mass of 2-ethylhexyl mono-D-glucopyranoside, 2-ethylhexyl di-D-glucopyranoside	Eau douce	0.098 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Eau de mer	0.0098 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Sédiment d'eau douce	980 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	Sédiment d'eau de mer	98 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Mesures de protection individuelles

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Recommandé : caoutchouc butyle, caoutchouc fluoré, caoutchouc nitrile, PVC.

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide.

Couleur : Ambre.

Odeur : Caractéristique.

pH : 5.5 à 7.5 [Conc. (% poids / poids): 5%]

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 100°C

Point d'éclair : Vase clos: >100°C

Masse volumique : 1 g/cm³ **à** 20 °C

Viscosité : Dynamique: 100 à 400 mPa·s

Température de mesure de la viscosité: : 25 °C

9.2 Autres informations

Les données reportées dans cette section ne tiennent pas lieu de spécifications.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

Conditions d'instabilité : Eviter les températures de stockage élevées. Tenir à l'écart des acides ou bases. Tenir à l'écart des agents oxydants.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Test	Dosage	Exposition
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	DL50 Cutané DL50 Orale	- -	2700 mg/kg 4500 mg/kg	- -

Conclusion/Résumé : Non classé comme dangereux

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé :

Peau : Non classé.

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation

Nom du produit/ composant	Voie d'exposition	Test	Résultat
Reaction mass of 2-ethylhexyl mono-D-glucopyranoside, 2-ethylhexyl di-D-glucopyranoside	peau	-	Non sensibilisant

Conclusion/Résumé :

Peau : Non classé.

Mutagénicité

Nom du produit/ composant	Test	Expérience	Résultat
Reaction mass of 2-ethylhexyl mono-D-glucopyranoside, 2-ethylhexyl di-D-glucopyranoside	AMES Test	Expérience: In vitro Sujet: Bactéries	Négatif
	OCDE 476	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif
	B.10 / OCDE 473	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Humain	Négatif

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Effets chroniques potentiels pour la santé

Toxicité chronique

SECTION 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/ composant	Résultat	Test	Dosage	Exposition
Reaction mass of 2-ethylhexyl mono-D-glucopyranoside, 2-ethylhexyl di-D-glucopyranoside	Subchronique NOAEL Orale	OCDE 408	150 mg/kg	90 jours
	Sub-aigüe NOEL Orale	OCDE 414	250 mg/kg (Toxicité lors de la grossesse)	-

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Test	Espèces	Exposition
Reaction mass of 2-ethylhexyl mono-D-glucopyranoside, 2-ethylhexyl di-D-glucopyranoside	Aiguë CE50 98 mg/l	C.3	Algues - Pseudokirchnerella subcapitata	72 heures
	Aiguë CE50 >100 mg/l	C.2	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 >310 mg/l	C.1	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Aiguë CL50 1300000 µg/l Eau douce	-	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Reaction mass of 2-ethylhexyl mono-D-glucopyranoside, 2-ethylhexyl di-D-glucopyranoside	-	90 % - Facilement - 28 jours	-	-

Conclusion/Résumé : Les composants isolés sont facilement biodégradables.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Reaction mass of 2-ethylhexyl mono-D-glucopyranoside, 2-ethylhexyl di-D-glucopyranoside	-	-	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

SECTION 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	$LogP_{ow}$	FBC	Potentiel
Reaction mass of 2-ethylhexyl mono-D-glucopyranoside, 2-ethylhexyl di-D-glucopyranoside	1,1	-	faible
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0,3	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{OC}) : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	**Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.			
Autres informations	-	-	-	-

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Indéterminé.

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol RG 84

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Terminé.

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
CPSE = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SECTION 16: Autres informations

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] :

Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H312	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

Historique

Date d'impression : 05/12/2017

Date d'édition/ Date de révision : 05/12/2017

Date de la précédente édition : 09/04/2015

Version : 3

Avis au lecteur

Les informations contenues dans ce document sont données à titre indicatif ; elles sont basées sur l'état des connaissances de SEPPIC* relatives au produit à la date indiquée ci dessus. Elles s'appliquent au produit en l'état, conforme aux spécifications fournies par SEPPIC*.
En cas de combinaisons de mélanges ou de transformation du produit, il est de la seule responsabilité de l'utilisateur de s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Etant donné que l'utilisation de ces informations est en dehors du contrôle de SEPPIC*, SEPPIC* ne donne aucune garantie, implicite ou expresse, et n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation de ces informations et du produit de l'utilisateur.
SEPPIC* étant SEPPIC S.A. et ses filiales (adresses disponibles sur www.seppic.com)

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Section 1 - Titre

Numéro du SE	: **2**
Pour la substance	: **2-ethylhexylglucoside**
Autres informations	: **Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations continues ou par lots, y compris le stockage, les transferts de matière, le mélangeage, le pressage de tablettes, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire associées.**

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Formulation, Distribution de la substance 2-ethylhexylglucoside
Catégorie de procédé: PROC01, PROC03, PROC05, PROC09
Substance fournie pour cet usage sous forme de: En mélange
Secteur d'utilisation finale: SU03, SU10
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC02
Catégorie d'article correspondant à la durée de vie utile ultérieure: Non applicable.

Scénarios environnementaux contributifs : **Formulation de préparations**

Santé Scénarios contributifs : **Expositions générales (PROC 1, 3, 5)**
Transferts de vrac (PROC 9)
Nettoyage et maintenance des équipements
Stockage

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contributing scenario : Formulation de préparations (Environnement)

Quantités utilisées : <1000 Tonnes/year

Fréquence et durée de l'utilisation : Durée d'exposition par an : 220
Englobe les fréquences jusqu'à : utilisation quotidienne, annuelle

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques : Pré-traitement des eaux usées : 400 m³/j (Sur site)
Traitement des eaux usées : Station d'épuration municipale
Débit de la rivière : 1.8x10^7 L/jour (Value Par défaut)

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement : Rejet dans l'air à partir du procédé : 2.5%
Rejet dans les eaux usées à partir du procédé : 2%
Rejet dans les sols à partir du procédé: 0.01%
Facteur de dilution local dans l'eau douce1:10

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol : Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables. Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les stations d'épuration. Précipitation, Sédimentation Le site doit se doter d'un plan déversements pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées qui minimiseront l'impact des rejets épisodiques. Un plan de prévention des fuites est nécessaire pour empêcher tout rejet continu de faible ampleur. Un plan de gestion des eaux pluviales est nécessaire pour garantir que la station d'épuration des eaux usées n'est surchargée d'eau non contaminée. minimiser l'utilisation d'eau et limiter au maximum toute génération non nécessaire d'eaux usées. Maximiser la réutilisation des eaux usées. Un bon entretien des locaux, par exemple des procédures d'inspection, garantit l'absence de fuite en direction des sols. Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Empêcher toute fuite et prévenir toute pollution des sols/des eaux provoquée par les fuites. Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle, qui comprend à la fois un traitement primaire et secondaire. Les boues

doivent être incinérées, confinées ou recyclées. Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (p. ex. ajouts mesurés par tuyau ou pompe). Utilisation d'équipements de production fermés, sans extraction, sauf lors de l'ouverture des cuves pour les ajouts/l'échantillonnage. Utilisation d'équipements de remplissage fermés. Stocker les produits finis dans des récipients fermés (p. ex. cuves-vrac, fûts, bidons). L'activité de formulation est supposée être un processus essentiellement confiné.

Contributing scenario : Expositions générales (PROC 1, 3, 5) (Travailleurs :)

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation	:	> 4 h (demi-poste). 330 jours
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	:	Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	:	Éviter les éclaboussures. Utiliser un système d'échantillonnage conçu pour contrôler l'exposition. Transfert via des circuits confinés. Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques. Remplir les bidons/récipients munis d'une ventilation aspirante locale aux points de remplissage dédiés.
Protection individuelle	:	Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire. [PPE23] Utiliser une protection oculaire adaptée. (Minima: type EN166). Porter des vêtements de travail à manches longues.
Protection respiratoire	:	Aucune

Contributing scenario : Transferts de vrac (PROC 9) (Travailleurs :)

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation	:	1 - 4 heures. 220 jours
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	:	Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission. Applications industrielles. Transfert via des circuits confinés.
Protection individuelle	:	Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire.
Protection respiratoire	:	Aucune

Contributing scenario : Nettoyage et maintenance des équipements (Travailleurs :)

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation	:	> 4 h (demi-poste). 330 jours
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	:	Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Drainer et purger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.
Protection individuelle	:	Porter des vêtements de travail à manches longues. Porter un équipement de protection des yeux. Porter des gants appropriés.
Protection respiratoire	:	Aucune

Contributing scenario : Stockage (Travailleurs :)

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation	:	1 - 4 heures. 330 jours
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	:	Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	:	Utiliser des équipements dédiés. (Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé.)
Mesures de contrôle de ventilation	:	Ventilation naturelle.
Protection respiratoire	:	Aucune

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Contributing scenario : -Estimation d'exposition et référence à sa source -Opérateurs:

Évaluation de l'exposition (humaine) :	:	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.
Estimation de l'exposition	:	Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.

Contributing scenario : Formulation de préparations - Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement:

Estimation de l'exposition	:	Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement	:	Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.
Santé	:	Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Section 1 - Titre

Numéro du SE	: **3**
Pour la substance	: **2-ethylhexylglucoside**
Autres informations	: **Englobe l'utilisation comme composant de produits de nettoyage, y compris le transvasement/déchargement depuis les fûts ou conteneurs ; et les expositions pendant le mélangeage/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris la pulvérisation, l'application au pinceau, le trempage, l'essuyage, automatisé ou manuel).**

Liste des descripteurs d'utilisation	: **Nom de l'utilisation identifiée:** Utilisation professionnelle, Utilisation finale 2-ethylhexylglucoside **Catégorie de procédé:** PROC10, PROC11, PROC13, PROC19 **Substance fournie pour cet usage sous forme de:** En mélange **Secteur d'utilisation finale:** SU21, SU22 **Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non. **Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC08a, ERC08d **Secteur de marché par type de produit chimique:** PC35 **Catégorie d'article correspondant à la durée de vie utile ultérieure:** Non applicable.
Scénarios environnementaux contributifs	: **Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts** **Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**
Santé Scénarios contributifs	: **PROC10, PROC11, PROC13, PROC19**

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contributing scenario : Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts (Environnement)

Quantités utilisées	: <1000 Tonnes/year
Fréquence et durée de l'utilisation	: Durée d'exposition par an : 365 jours
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	: Traitement des eaux usées : Station d'épuration municipale Débit de la rivière : 1.8x10^7 L/jour (Par défaut Value)
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	: Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé: 100% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé: 100% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé: 0% Fraction du tonnage régional utilisée localement 100%
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	: minimiser l'utilisation d'eau et limiter au maximum toute génération non nécessaire d'eaux usées. Stocker les produits finis dans des récipients fermés (p. ex. cuves-vrac, fûts, bidons).

Contributing scenario : Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts (Environnement)

Quantités utilisées	:	<1000 Tonnes/year (Utilisation professionnelle)
Fréquence et durée de l'utilisation	:	Durée d'exposition par an : 365 jours
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	:	Traitement des eaux usées : Station d'épuration municipale Débit de la rivière : 1.8x10^7 L/jour (Par défaut Value)
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	:	Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé: 100% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé: 100% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé: 20% Fraction du tonnage régional utilisée localement 100%
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	:	minimiser l'utilisation d'eau et limiter au maximum toute génération non nécessaire d'eaux usées. Stocker les produits finis dans des récipients fermés (p. ex. cuves-vrac, fûts, bidons).

Contributing scenario : PROC10, PROC11, PROC13, PROC19 (Travailleurs :)

Fréquence et durée de l'utilisation	:	> 4h/day. Durée d'exposition par an : 220 jours
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	:	Extérieur (Utiliser dans une pièce de volume minimal20) La concentration de vapeur saturée est bien inférieure à la DNEL. Ainsi, le risque est considéré comme négligeable par inhalation. Bonnes pratiques d'hygiène et mesures d'entretien des locaux

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général	:	Une formation régulière sur les bonnes pratiques d'hygiène au travail et la bonne utilisation des équipements de protection individuelle sont nécessaires.
Protection individuelle	:	Gants. Équipement de protection oculaire (lunettes ou des visières) doit être porté, sauf si le contact potentiel avec les yeux peut être exclu par la nature et le type d'application (par exemple, procédé fermé). Sauf indication contraire ci-dessous, porter des vêtements de travail standards et chaussures.
Protection respiratoire	:	Aucune

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Contributing scenario : -Estimation d'exposition et référence à sa source -Opérateurs:

Évaluation de l'exposition (humaine) :	:	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.
Estimation de l'exposition	:	Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.

Contributing scenario : Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:

Estimation de l'exposition	:	Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Contributing scenario : Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:

Estimation de l'exposition	:	Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.